

Plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation 2023-2024

École : École catholique de l'Enfant-Jésus

Date de révision : août 2023

Membres de l'équipe pour la sécurité et la tolérance dans les écoles : C. Savage, D. Mpemba, J. Dubeau, É. Lavoie, R. Dupuis, T. Dadi

L'intimidation

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire

Définition

Comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois :

- a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :
 - a. soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel
 - b. soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école;
- b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers. («bullying»).

la Loi sur l'Éducation paragraphe 1(1)

Cyberintimidation :

La cyberintimidation consiste à pratiquer l'intimidation par des moyens électroniques comme les plateformes de médias sociaux, le courriel, la messagerie texte ou privée, les jeux sur Internet ou les applications de communication.

Comme la définition de l'intimidation englobe la cyberintimidation, par conséquent toutes les exigences prévues par la *Loi sur l'éducation* et par la présente note Politique/Programmes concernant l'intimidation s'appliquent également à la cyberintimidation.

Cibler des priorités

Nous, membres de l'École catholique de l'Enfant-Jésus, reconnaissons que :

- Nos élèves et notre personnel ont droit à la protection, à la sécurité et au respect de leur intégrité physique, psychologique et morale.
- Nous avons le devoir d'assurer à tous un environnement sain et sécuritaire, libre de toute forme d'abus, d'agression et de violence.
- Nous pratiquons la tolérance zéro envers toute situation problématique et tout comportement inapproprié qui peuvent porter atteinte à l'intégrité de nos élèves, nos employés et nos partenaires.
- Nous encourageons l'établissement de rapports sains entre les gens fondés sur le respect mutuel, la confiance et l'inviolabilité de chaque personne.
- Nous prêtons assistance à toutes les personnes qui sont victimes d'abus, de violence et d'agression. Contribuer à éliminer les situations problématiques et les comportements inappropriés qui portent atteinte à la sécurité, au développement et à l'intégrité des élèves et du personnel de l'établissement.

Suite à l'analyse de données provenant du registre comportemental des élèves du CSDCAB et du sondage de climat scolaire, nous avons constaté les priorités suivantes :

Priorité 1 : Contribuer à éliminer les situations problématiques et les comportements inappropriés qui portent atteinte à la sécurité, au développement et à l'intégrité des élèves et du personnel de l'établissement en reconnaissant, en dépistant et en aidant les élèves qui sont victimes de situations problématiques et de comportements inappropriés qui portent atteinte à leur sécurité et à leur intégrité physique, psychologique et morale.

Priorité 2 : Favoriser la concertation et la collaboration, dans une culture qui responsabilise, la direction, le personnel, les élèves et leurs parents dans la création et le maintien d'un milieu de vie sécuritaire, sain, motivant, stimulant et valorisant pour tous.

Priorité 3 : Conscientiser les élèves aux diverses formes d'abus, d'agression, d'intimidation et de violence et les aider à reconnaître les situations problématiques et les comportements inappropriés qui pourraient porter atteinte à leur sécurité et à leur intégrité.

Stratégies de prévention

Stratégies ciblées :	Personne responsable	Échéanciers
Le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation (et violence) de l'école est présenté aux membres du comité de parents afin de susciter leurs commentaires et leurs suggestions.	Direction	Début de l'année scolaire
L'école met en place des activités d'information, de sensibilisation et de formation pour chacun des groupes suivants : parents, élèves et membres du personnel.	Direction	Tout au long de l'année
Activités d'information et de sensibilisation concernant l'intimidation et la violence destinées aux élèves	PDS et partenaires communautaires	Tout au long de l'année

Stratégies d'intervention		
Stratégies ciblées :	Personne responsable	Échéanciers
Partager avec les parents le Guide pour le parent pour mieux aider l'enfant/victime/témoign.	Direction	septembre 2023
Rencontre mensuelle du Comité de climat scolaire positif.	Membres du personnel	Mensuelle
Enseignement explicite des comportements souhaitables du Code de Vie.	Membres du personnel	Tout au long de l'année
L'école a élaboré un protocole d'intervention (arbre décisionnel) en classe pour faciliter la détection des problèmes et la façon d'intervenir.	Membres du personnel	Septembre 2023
Des affiches qui rappellent aux élèves les techniques de résolution de conflits sont affichées dans divers lieux à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.	Direction	Tout au long de l'année
Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire		
Stratégies ciblées :	Personne responsable	Échéanciers
Les nouveaux membres du personnel reçoivent une copie du plan et la direction fait un survol du plan et présente les obligations des membres du personnel.	Direction	septembre 2023
La liste des activités de prévention pour l'année scolaire est élaborée ainsi que tous les outils d'intervention et de sensibilisation à la disposition des membres du personnel sont présentés.	Membres du personnel	août 2023
Chaque année, l'école met en place des activités d'information, de sensibilisation et de formation pour chacun des groupes suivants : parents, élèves et membres du personnel.	Direction	Tout au long de l'année
Stratégies de communication et de sensibilisation		
Stratégies ciblées :	Personne responsable	Échéanciers
Lors de rencontres du personnel, les membres du personnel peuvent partager des expériences et développer des moyens efficaces d'intervention.	Membres du personnel	Tout au long de l'année
Assemblée générale ou le code de vie, les valeurs de l'école et les attentes quant au comportement de tous sont révisés.	Direction	septembre 2023 Tout au long de l'année
Lors de la rencontre de parents, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation, le site Internet ou se trouve de l'information à cet égard, le guide des parents et autres ressources pertinentes sont présentés ainsi mentionne la procédure	Direction et membres du personnel	septembre 2023

pour signaler à la direction toute situation d'intimidation ou de violence.		
Diffusion du plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation et du code de vie d'école sur le site web de l'école.	Services des Communication	septembre 2023
Stratégies de surveillance et d'examen		
Stratégies ciblées :	Personne responsable	Échéanciers
Analyser les données trouvées dans le registre d'incidents	Membres du personnel	Tout au long de l'année
Recueillir et analyser les données du système de renforcement positif à l'échelle de l'école	Membres du personnel	Tout au long de l'année